

JOURNAL

DE

FRANCFORT

AVEC PRIVILÈGE DE SA MAJESTÉ IMPERIALE.

DU MARDI, 4 JUILLET 1797.

Suite de Paris, du 25 Juin.

Les journaux Jacobins n'omettent rien de ce qui peut faire croire que la contre-révolution est très prochaine, et ils vont même jusqu'à insinuer qu'une partie du corps législatif actuel doit favoriser ce changement. Poulitier disoit hier que le nouveau tiers regarde les émigrés comme des recrues nécessaires..... Selon le même journal, la municipalité de Chartres vient, par un arrêté, de débaptiser les rues; celles de la liberté et de la constitution ont repris leur ancien nom de rue Royale, rue de la Reine &c..... Dans le département de Vaucluse, on n'ose plus porter la cocarde tricolore..... Dans la commune de Grasse, les émigrés ont rasé entièrement l'autel de la patrie, en chantant le *Réveil du peuple*..... Dans le Bas-Rhin, on fait publiquement des processions; les paysans disent que c'est par ordre du nouveau tiers.... Dans la plus grande partie des communes, on se hâte de rappeler les prêtres *réfugiés*, tandis qu'on conspuie les prêtres constitutionnels..... Voilà ce que débite l'*Ami de la loi*; sa dernière assertion relative aux prêtres, est conforme à la vérité. Partout l'opinion se prononce pour le rétablissement du culte de nos pères, et pour le rappel des ministres qui ont été forcés de quitter leur patrie.

La secte *Théophilantropique* cherche à faire des prosélytes dans les départemens; comme elle ressemble beaucoup au *Déisme* de Robespierre, les anciens amis de ce dernier se font déclarés ses champions. Le *Rédacteur* en fait aussi le panégyrique.

Depuis sept ans nous sommes froissés & brisés sous le char de la révolution; tous les françois ont été dispersés; les uns fuyoient loin de leur patrie; les autres s'isoient dans leurs foyers, & la nation françoise ressembloit plus à une caravane qui voyage à travers les déserts de l'Afrique qu'à un état policé; mais aussi, au premier rayon d'espoir

qu'on a fait luire à nos yeux, toutes les affections & tous les sentimens ont repris leur empire. On s'est ressouvenu tout à coup qu'on avoit des parens & des amis, qu'il existoit un Dieu..... On ne doit donc plus s'étonner de l'aideur avec laquelle le peuple a demandé l'ouverture des églises, le rappel & la liberté des prêtres. Rien ne rend les hommes plus religieux que le malheur; & quel peuple a jamais été plus malheureux que les françois depuis la révolution.... Aujourd'hui, la religion est revenue des forêts & des lieux écartés où la tyrannie avoit relégué ses autels; elle vient réprimer les méchans; la philosophie s'en afflige; mais quel frein mettra-t-elle à la place de la crainte de l'enfer? Est-ce la crainte du code pénal? L'assassin n'a plus à pâler à l'aspect de l'échafaud. L'étranger qui jugeroit de nos mœurs par les registres des tribunaux criminels, nous croiroit les vertus de l'âge d'or, & cependant le crime court les rues & habite les palais..... Pendant que les françois se portent en foule dans les églises, il est au sein de ce peuple religieux un peuple toujours léger, qui nous offre tout ce que les mœurs de la monarchie avoient de plus gai & de plus frivole. Pendant trois ans les femmes n'avoient pas osé franchir l'enceinte de leurs foyers; aujourd'hui, elles semblent se multiplier sous l'œil du spectateur. Chaque semaine voit naître une nouvelle mode, & chaque mode est suivie avec acharnement. La mode exerce son empire jusques sur l'opinion, & c'est sans doute à son heureuse influence que nous devons les grands airs d'aristocratie & de royalisme que se donnent les femmes même de ceux qui gouvernent la République & de ceux qui s'enrichissent à ses dépens. L'hiver dernier, on a poussé la manie des bals jusqu'à la fureur; rien n'égalé l'ardeur avec laquelle on se précipite maintenant dans nos fêtes de Tivoli & de Bagatelle: on croiroit que chez ce peuple le plaisir & le bonheur doivent s'évanouir demain, & que chacun accourt aujourd'hui pour recueillir leurs dernières faveurs. On étoit d'abord étonné de voir s'élever le jardin Boutin après celui de Raggiéri, & le glacier Juliette après Garchi; mais plus de vingt établissemens de ce genre se sont élevés dans Paris, & tous attirent une foule d'hommes & de femmes qui semblent naître par enchantement, & qu'on seroit tenté de prendre pour les figures de décorations dont on orne ces lieux de délices. L'ame se partage entre l'étonnement & la douleur, lorsqu'on voit dans cette grande capitale la moitié de la population sérieusement occupée à faire rire l'autre, & les spéculations du plaisir succéder de toutes parts aux utiles spéculations du commerce. Toutes les

idées se portent sur les institutions les plus frivoles ; on parle à peine de la politique qui absorboit naguères toutes les conversations. L'ouverture de l'Elysée a fait plus de sensation à Paris que la fondation d'un empire, & l'on s'est plus occupé de l'abandon de Ruggiéri, que de la chute de toutes les républiques italiennes..... Ainsi pendant que les hommes pieux adorent le ciel dans les églises, & que les autres l'oublient au milieu de la plus bruyante dissipation, tandis que chacun revient à ses habitudes, les jacobins reviennent à leurs maximes. De nouveaux clubs se forment ; on en compte déjà plus dans Paris, qu'on a compté de bals cet hiver & de feux d'artifice cet été. (*Quotidienne.*)

Conseil des 500. — Fin de la séance du 24.

Des employés réclament de nouveau contre leur non paiement, et font le tableau de la misère affreuse à laquelle il sont réduits. — Duplantier expose qu'il est enfin tems de venir au secours de ces malheureux qui consacrent tous leurs momens au service de la chose publique. Il demande le renvoi à la commission des dépenses, pour qu'elle fasse un rapport à ce sujet dans le plus court délai. — Rouzet observe que le renvoi est inutile ; que des fonds ont été mis à la disposition des ministres, et que c'est sur ces fonds que les employés doivent être payés. — Un membre : Il est faux de dire que des fonds ont été mis à la disposition du gouvernement, mais qui ne fait que les crédits ouverts aux ministres deviennent nuls, lorsque la trésorerie est vuide, et ne peut remplir le crédit. Je demande le renvoi à la commission des dépenses. — Appuyé, s'écrient plusieurs membres. — Le renvoi est prononcé.

Desbonnières réclame aussitôt la parole : le renvoi seul ne suffit pas, dit-il, nous ne pouvons en effet nous dissimuler que l'on indispose contre le corps législatif la classe nombreuse des commis qu'on ne paye point. On a été jusqu'à dire que si les commis n'étoient pas payés, c'est que le corps législatif avoit arrêté les fonds. Dans cette circonstance, il importe de lever tous ces doutes injurieux pour la représentation nationale, il n'est pas un de nous qui ne fasse le sacrifice, sinon de la totalité de son traitement, ce qui est impossible à plusieurs d'entre nous, mais au moins d'une partie, pour faire payer un à compte aux malheureux employés. Je demande donc que la commission de la surveillance de la trésorerie soit tenue de faire au plutôt un rapport. — Adopté.

Durant le régime révolutionnaire, des pères, ou égarés, ou intimidés, ont cru le faire honneur ou se donner une garantie, en faisant porter à leurs enfans les noms de Marat et de Robespierre. Le tems de l'avengement ou de la peur est passé ; ils rougissent aujourd'hui de voir revivre dans leurs familles, les noms d'hommes chargés de la malédiction publique,

et ont demandé l'autorisation de faire changer les noms de leurs enfans. La commission chargée d'examiner leur demande, propose d'y faire droit, en accordant l'autorisation sollicitée.

Desbonnières s'élève contre le projet : il n'auroit à ses yeux pour résultat que de jeter le trouble dans la société, de faire naître une foule de procès sur la reconnaissance de l'identité des personnes, et il réclame en conséquence l'ordre du jour.

Couppé soutient qu'on ne peut condamner un enfant à porter toute sa vie le nom de Marat. Il invoque l'ajournement de la discussion.

Vanvilliers insiste pour l'ajournement et l'impression. — Adopté.

De l'Italie, le 26 Juin.

Il paroît de plus en plus certain que le projet des françois est de réunir en une seule république les provinces situées de chaque côté du Pô, et connues précédemment sous la dénomination de républiques *Cispadane* et *Transpadane*. C'est du moins ce que l'on doit inférer du discours prononcé à Compo par Buonaparte. (*Voyez notre dernier N^o*) Ce général qui dans la lettre du 19 Mai, n'avoit fait mention que de Modène, Reggio et Massa Carrara, parle maintenant de la réunion de Bologne, Ferrare et la Romagne, et peut-être même de celle du Brescian, à la république Cisalpine. Suivant les apparences, les provinces conquises qui ne seront point incorporées à ce nouvel état, seront rendues à leurs anciens maîtres, ou serviront à former les compensations lors de la conclusion de la paix générale. En attendant que cette grande énigme se résolve, l'esprit d'innovation le propage de plus en plus en Italie ; plusieurs villes de la marche d'Ancône, telles que Macerata, Osimo, Jesi, paroissent vouloir imiter l'exemple du chef-lieu de cette province, et demandent à grands cris la *liberté* ; le même esprit se manifeste dans le duché d'Urbino ; La petite république de St. Marin (enclavée dans ce duché) ne se trouvant pas assez libre, exige, dit-on, de son conseil l'abolition des titres et d'autres réformes de ce genre. D'un autre côté, la partie de la Suisse la plus voisine de l'Italie, semble aussi menacée d'une secousse révolutionnaire ; des têtes exaltées y ont formé des réunions tendantes à bouleverser l'ancien ordre de choses ; à Sondrio dans la Valteline, à Muzzo et Tirano, les menées de ces novateurs ont déjà occasionné une certaine fermentation. La sagesse qui préside aux mesures de la ligue helvétique parviendra sans doute à étouffer à tems ces germes d'insurrection.

Il y a eu, ces jours derniers, une émeute à

Reggio; le peuple se porta à différens excès, et le commandant de Modène fut obligé d'y envoyer des troupes. La municipalité de cette ville, constamment entravée dans les opérations, a donné sa démission.

Les troupes que l'on a fait passer à Ferrare et à Bologne, paroissent surtout avoir pour objet de maintenir la tranquillité; il y a maintenant dans ces deux villes environ 10 mille hommes, la plupart Polonois, sous les ordres du général Dombrowski. Ce dernier a dû faire passer quelques détachemens à Ravennes pour y rétablir le calme, qui avoit été troublé au sujet d'un différend survenu entre les Cispadans et la municipalité; il y a eu du sang répandu dans cette occasion.

Le séquestre qui avoit été mis sur les biens des ex-nobles Vénitiens dans toute la partie de Terre-Ferme, vient d'être levé en conséquence des ordres donnés par le général Buonaparte; la seule ville de Verone est exceptée. Il est incroyable, quelle quantité d'or, d'argent & d'effets précieux les François ont tirés successivement des états Vénitiens; leur valeur surpasse de beaucoup celle des contributions imposées; dans la seule ville d'Udine, ils ont enlevé plus de 22 mille onces d'argent. — La municipalité de Venise a résolu de faire battre une nouvelle monnoie d'or, sur laquelle sera empreinte l'effigie de la liberté. L'escadre destinée à une expédition aux Isles du Levant sous les ordres du général Genelli, n'étoit point encore partie le 21; elle consiste en 11 bâtimens, parmi lesquels se trouvent 3 vaisseaux de ligne de 74 canons, ayant à bord 4000 hommes de troupes Françaises, & environ 200 soldats Vénitiens. Tous ces bâtimens ont été tirés de l'arsenal de Venise, à l'exception de 3 frégates Françaises.

On continue d'approvisionner la forteresse de Mantoue; l'on va aussi y transporter beaucoup d'artillerie de Tortone & du Milanès. L'on assure qu'il a été décidé que cette place seroit partie de la république Cisalpine.

Suivant les lettres de Rome, le Saint Père a tenu le 13 un consistoire, dans lequel il a donné le chapeau de cardinal à l'Archevêque de Tolède, Mgr. Lorenzana.

De Stockholm, le 20 Juin.

L'on assure que M. le général de Taube, a été nommé pour assister, de la part de la Suède, au congrès général de paix, et qu'il partira incessamment.

De la Haye, le 25 Juin.

Avant-hier, M. le baron de Bielefeld a eu sa première audience du président de notre assemblée nationale, et lui a remis les lettres de créance d'après lesquelles il résidera à l'avenir ici en qualité de chargé d'affaires de S. M. Prussienne près la république Batave. Par cette démarche, le cabinet de Berlin reconnoit *in facto* l'existence politique actuelle de la Hollande. L'on dit que la maison d'Orange obtiendra un établissement considérable en Allemagne. Le citoyen Bordaax, notre chargé d'affaires à Berlin, a été pareillement reconnu en la même qualité.

Les préparatifs pour notre expédition maritime, qui s'étoient ralentis, ont repris avec une nouvelle activité. Les troupes qui doivent être embarquées sont en pleine marche; il s'y trouve aussi de la cavalerie. L'on ne croit pas que cet armement ait pour objet une descente en Angleterre ou en Irlande; l'opinion la plus accréditée est qu'on veut, à quelque prix que ce soit, reconquérir nos colonies et rétablir notre commerce.

De Bruxelles, le 27 Juin.

Outre les troupes qui sont arrivées ici depuis huit jours, l'on en attend encore un grand nombre, tant de l'armée du Nord que de celle de Sambre et Meuse. L'on apprend aussi qu'un corps considérable doit se concentrer près de la Roer dans le pays d'Entre-Meuse et Rhin.

D'après un aperçu général, fait sur le nombre des individus des deux sexes habitant des maisons religieuses, réformées par le corps législatif dans les neuf départemens réunis, il conste, que les religieux et religieuses, expulsés de leurs asyles, forment un total d'environ 13 à 14 mille individus, sur lesquels un sixième, tout au plus, ont accepté les bons territoriaux qui leur ont été offerts au nom de la République.

Une épizootie dangereuse continue à faire de grands ravages dans plusieurs cantons de notre département, et notamment dans celui de Tirlemont.

Du Bas-Rhin, le 30 Juin.

Les François en s'étendant vers la ligne de démarcation, avoient dépassé cette ligne, et imposé des contributions dans le baillage de Brillion. Sur les représentations faites par M. le général de Blücher, commandant le corps d'armée Prussienne en Westphalie, le général François Klein a fait aussitôt relâcher les otages qui avoient été pris à Astringhausen et Bruchhausen, villages dépendant du susdit baillage; il a en même tems écrit à M. de Blücher, une lettre dans laquelle il l'assure qu'il ignoroit que les endroits susmentionnés se trouvaient compris dans la ligne de démarcation, qu'il s'empressera toujours à respecter cette ligne, et à pourvoir à ce que les protégés du Roi de Prusse jouissent du bienfait de la neutralité etc.

Extrait d'une lettre de Dietersdorff, du 29 Juin.

Le 26, un canonier François d'une compagnie cantonnée dans nos environs, blessa une veuve aubergiste de cette ville. Il fut aussitôt arrêté, jugé dans les 24 heures et condamné à la peine de mort. La sentence fut exécutée le lende-

main, et ce malheureux a été fusillé, quoique le magistrat eût demandé la grace au nom des habitans et de la veuve même. La lettre que M. Lenz, notre baillif, écrit à ce sujet aux membres du conseil de guerre, fait l'éloge de son cœur, et honore ceux dont il a été l'interprète. Le chef de brigade, président de ce conseil, y fit une réponse, où il dit entre autres: Nous avons tous été singulièrement affectés de nous voir contrains de juger suivant toute la rigueur des loix. Le crime dont il s'agit est d'autant moins excusable, qu'il a été commis envers une femme très âgée, conséquemment très digne à tous égards de respect. Nous sommes au désespoir d'être dans l'impossibilité de déférer à votre demande.

Des Bords du Mein, le 3 Juillet.

L'on vient de publier le décret impérial émané (le 9 Mai) dans l'affaire de la ville impériale de Nuremberg contre S. M. le Roi de Prusse, comme Margrave d'Ansbach et Baireuth, relativement à l'occupation faite à main armée du territoire de Nuremberg. Après le préambule et l'exposé des faits, il est dit: Nous enjoignons à Votre Majesté, comme Margrave d'Ansbach & Baireuth, en vertu de notre autorité impériale, sous peine de dix marks d'or, de retirer sans délai les troupes prussiennes qui occupent encore les portes, faubourgs & lignes de Nuremberg & qui se trouvent en quartiers chez les habitans; d'enlever les armes & papiers affi-bés aux portes & autres endroits; de ne plus troubler la ville impériale de Nuremberg dans la libre jouissance de ses droits de souveraineté sur les habitans de ses faubourgs & banlieue &c.; ni de détourner en la moindre chose

ces derniers de l'accomplissement de leurs devoirs envers le magistrat & du paiement des impositions; enfin de casser & annuler toutes les dispositions faites à cet effet, & surtout les prestations de serment; renvoyer à la ville tous les frais & dommages, & en général remettre les choses dans leur premier état &c. &c. Le terme de deux mois est fixé pour l'exécution des injonctions contenues dans ce décret.

Extrait des Nouvelles de Paris, du 27 Juin.

Letourneur (de la Manche) président de la légation française qui doit suivre les négociations à Lille, est parti hier matin pour cette ville. Pleville-Pellai s'est mis en route dans la même journée; Maret partira aujourd'hui.

Le général Hoche est attendu pour le 30 à Paris.

Le Directoire a fait connoître à Buonaparte sa très-ferme intention d'entretenir la bonne intelligence avec le corps helvétique.

Hier, Dubruel a fait le rapport, impatiemment attendu, relatif aux prêtres condamnés à la déportation. Après un court exposé, il a proposé le projet suivant:

Les loix prononçant la peine de la déportation ou de la réclusion contre des prêtres pour la cause de refus de serment ou de déclaration de soumission aux loix de la République, sont rapportées. Celles rendues contre les citoyens qui ont donné asyle à ces prêtres, sont également rapportées. Les prêtres désignés dans l'article premier rentreront dans tous leurs droits de citoyens.

Le conseil, sans entrer en discussion, a ordonné l'impression et l'ajournement.

Avis au Public.

Comme on vient de publier le plan de la 13e. Loterie au profit des pauvres, composée de 16,000 Numéros, à 45 florins la mise, & divisée en cinq tirages, dont le premier aura lieu le 9 Novembre prochain, on invite toutes les personnes qui seroient intentionnées de se charger d'un bureau de collecte, à s'adresser pour cet effet à la Direction générale de la Loterie privilégiée des pauvres de la Ville Impériale de Francfort sur le Mein, au Castenhoff. Francfort le 22 Juin 1797.

Par la Commission.

* * Ernst Henri Beumann, à Göttingue, se recommande au Public, parvenant qu'il va continuer, sous le nom d'Hôtel de Russie, l'auberge connue sous celui des Trois Princes. Toutes les personnes qui auront la bonté de l'honorer de leur visite, peuvent être assurées qu'il fera tout son possible pour les servir suivant leurs desirs, & au plus juste prix.

* * M. d'Étor, seigneur d'Étor-Leuber, à une lieue & demie de Pavilli, dans le pays de Caux, prévient les personnes qui ont demandé son adresse, qu'on peut lui écrire sous l'enveloppe de M. Kiefhaber, commis chez M. Rohrmann à Nuremberg, qui lui fera passer ses lettres.

* * M. l'abbé Fomenelle est prié de donner son adresse au Bureau de ce Journal.

* * M. Grandjean, Oculiste, est prié de faire savoir le lieu de son séjour actuel au Bureau de l'expédition de Poste de la Cour de & à Bartenstein.

* * On trouve chez Sébastien Martin, marchand à Mayence, la Magnésie angloise du Sr. Glafs, à 2 fl. 30 kr. la boete. Il vient aussi un assortiment de Papier peint, pour tapisserie & décoration, le tout à juste prix.

* * Les Magasin, Comptoir & Appartemens qu'occupoient depuis longues années M. M. Bischoff cadet & fils de Bâle, dans la maison de M. Johannoz, derrière le Roemer, sont à louer pour la foire de Septembre prochain & les suivantes, ou aussi pour toute l'année; s'adresser dans ladite maison, pour en apprendre les conditions ultérieures.